LA FEUILLE BIO ARIÉGEOISE

Lettre d'information du CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège

Les BIOS d'Ariège - Civam Bio 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU – civambio09@bioariege.fr
Bureau de la Bastide-de-Sérou : Estelle George, Corinne Amblard, Philippe Dausque – Tél. : 05 61 64 01 60
Bureau de Daumazan : Cécile Cluzet – Tél. : 05 61 67 90 99 – Bureau de Foix : Philippe Dausque – Tél. : 05 61 02 14 45

N° 27 Mars-Avril 2011

ÉDITORIAL

Raahh, encore une cotisation qui augmente !

Effectivement, vous aurez tous remarqué que la cotisation du Civam Bio 09 passe de 60 à 80 € pour 2011... Ceux qui ont participé à l'Assemblée Générale du 22 février 2011 savent déjà que c'est d'une part pour augmenter notre participation au fonctionnement de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Bio), à qui nous devons notre «cher» crédit d'impôt, la vigilance sur l'ensemble des systèmes d'aides bios et la réglementation, ... ; mais aussi pour assurer la part d'autofinancement de notre association. Ceci notamment pour maintenir les postes de techniciens dont certaines missions ne sont pas éligibles par nos financeurs.

Pourtant, l'Assemblée Générale a bien validé le besoin d'avoir des techniciens pour approfondir certains domaines et pour proposer un accompagnement suivi aux producteurs. L'Assemblée Générale a également réaffirmé la volonté de mettre en place des partenariats, pour permettre d'embaucher et pérenniser des techniciens sur des thématiques précises. Quoi de plus logique que de se rapprocher d'autres structures qui travaillent sur des thèmes proches? ... tout en continuant bien entendu à maintenir le cap sur une ligne d'objectifs clairs et ambitieux : développer «une vraie bio en Ariège».

Le Civam Bio 09 s'attache donc à continuer à promouvoir une bio cohérente, autonome et solidaire, tant au niveau de la ferme que de la filière, en s'appuyant sur la diversité des systèmes présents en Ariège, plutôt qu'en les opposant. Pour avancer dans ce sens, il est incontournable de continuer à acquérir et diffuser des données techniques, coordonner et structurer la production en lien avec le consommateur et les sites de consommations, bref, insuffler et animer la dynamique des paysans. C'est là l'un des rôles de l'équipe salariée, en intégrant pleinement ces principes de « cohérence bio » dans l'accompagnement qui est proposé.

Pour ceux qui ne se retrouvent plus complètement dans le logo AB, n'oubliez pas qu'il existe des possibilités d'aller plus loin, avec des labels complémentaires comme Biocohérence, ou alternatifs comme Nature et Progrès. Cependant, ceci reste du domaine du choix de chacun ; le Civam Bio 09 est là essentiellement pour diffuser l'information et aider à trouver des solutions techniques aux problèmes qui se posent sur les fermes. Rappelons toutefois que la certification officielle n'est pas un préalable à l'adhésion au Civam Bio 09 !

Comme dans toute association fonctionnant de manière démocratique, la discussion est toujours ouverte sur les orientations prises par le Civam Bio 09. En ce sens, nous vous rappelons qu'il y a toujours de la place pour participer aux réunions du conseil d'administration ou intégrer l'un des groupes de travail thématique (cultures/fourrages, viande, légumes, foire bio). Avis aux amateurs !

Mathias Chevillon et Frédéric Cluzon

SOMMAIRE

AIDES ET RÉGLEMENTATION 2-3-4

COMMERCIALISATION-COMMUNICATION 5

TECHNIQUES – AGRONOMIE 6-7

ÉLEVAGE 17

FORMATIONS 18-19

Bulletins Techniques

BULLETIN TECHNIQUE LÉGUMES

Pollinisation des cultures précoces : courgette et tomate **8**

Couveuse d'activité agricole en maraîchage biologique **9**

Fiches de culture en maraichage biologique **9**

Aides PAC pour les maraichers bios ? **9**

BULLETIN TECHNIQUE VIANDE

Recherche animaux pour suivi d'élevage transhumant bio **10**

Abattoir de Saint-Girons **10**

BULLETIN TECHNIQUE CULTURES/FOURRAGES

Le sursemis des prairies **11**

Stocks de fourrages à écouler ? **11**

Gagner de l'autonomie fourragère en valorisant mieux le potentiel existant **12**

Implantation d'une prairie temporaire de graminées et de légumineuses **13**

Détermination botanique dans les prairies **13**

Groupe de Mirepoix **13**

Participez au concours des Prairies Fleuries ! **13**

Résultats d'essais 2010 du CREAB Midi-Pyrénées **14**

Infos CAPLA **15-16-17**

AIDES et RÉGLEMENTATION

CAMPAGNE 2011 : LE POINT SUR LES AIDES BIOS EN ARIÈGE

Depuis le Bilan de Santé de la Politique Agricole Commune (PAC) qui a eu lieu en 2009 au niveau européen, de nombreuses modifications ont été opérées sur les aides PAC, afin de les rendre plus équitables. Certaines aides en faveur de l'AB sont passées, par le truchement de l'article 68 du Bilan de Santé (Règlement 73/2009 du Conseil), du deuxième pilier de la PAC (pilier «développement rural» et cofinancement par le FEADER (50 % Europe, 50 % État membre) au premier pilier (pilier «aides directes» financées entièrement par le FEAGA, (100 % Europe).

Cela a été le cas des aides au Soutien à l'AB, volet Maintien (SAB-M) l'année dernière pour toute la France, et des aides à la Conversion à l'AB, cette année (sauf pour la Corse et les DOM-TOM).

Cette note fait le point sur les nouvelles modalités des différentes mesures agro-environnementales et des aides directes en faveur de l'AB. A cette heure, nous attendons encore certaines circulaires...

Nous vous présentons ci-dessous les modalités des nouvelles aides que vous allez pouvoir demander. Attention à ceux qui ont déjà des contrats en cours, qui peuvent encore se poursuivre sur plusieurs années.

En résumé, les aides se classent en 3 groupes :

I- Pour les parcelles en conversion :

- L'aide Soutien à l'AB -Volet Conversion : « SAB-C » : pour ceux qui ont commencé une conversion depuis le 16 mai 2010.
  + pour ceux qui avaient débuté une aide à la conversion bio en mai 2010 et qui ne se trouvaient pas dans une « zone à enjeu eau ».
- La MAE- Conversion à l'AB : « MAE-CAB » : pour ceux qui avaient engagés un tel contrat au plus tard en mai 2010 et qui se trouvent sur une zone à enjeu eau.

II- Pour les parcelles certifiées :

- L'aide Soutien à l'AB - Volet Maintien : « SAB-M ».

III- Pour tous les bios, certifiés ou en conversion : (attention aux cumuls possibles ou non)

- Le Crédit d'impôt biologique 2006-2011 : c'est le crédit d'impôt « ancienne version », qui sera encore demandé en mai 2011 puisqu'il concerne l'année fiscale 2010.
- Le « nouveau » Crédit d'impôt biologique (2012-2013) : il concerne l'année fiscale 2011 et sera à demander en mai 2012.
- L'exonération de taxe foncière pour les propriétés non bâties.
- L'aide à la certification.
- L'aide aux investissements « Agriculture Biologique ».
- L'aide aux veaux bio.

N'oubliez pas non plus les aides « non spécifiques bios » auxquelles vous avez également accès :

- L'aide aux investissements « Plan Végétal Environnemental » (PVE).
- L'aide aux ateliers de transformation à la ferme.
- … non exaustif puisque la liste est longue (crédit formation, etc.).

Les nouveautés des aides « Soutien à l'AB »

Les aides surfaciques à la* Bio *s'appellent désormais « Soutien à l'AB » et se découpent en 2 parties :

- **Soutien à l'AB – Volet Conversion :** pour les parcelles en conversion, pendant au maximum 5 ans
- **Soutien à l'AB – Volet Maintien :** pour les parcelles conduites en bio, n'étant plus éligibles au volet Conversion.

Ces aides font désormais partie du 1er pilier de la PAC ce qui implique :

– qu'elles se demandent de **manière annuelle** ;
– qu'elles sont **soumises à modulation** au-delà de 5 000 € d'aides (toutes aides PAC 1er pilier) /exploitation, c'est-à-dire que le montant sera réduit de 9 % en 2011, 10 % en 2012, 11 % en 2013 (afin d'abonder le FEADER, décision du Bilan de santé). Les montants décrits ci-dessous sont donc **des montants maximum par ha**.
– les enveloppes étant fermées, ces aides peuvent également être soumises à **coefficient stabilisateur** si les demandes dépassent l'enveloppe disponible. Les montants initiaux prévus lors des engagements débutant en 2010 et les années suivantes resteront identiques pendant les 5 années de la conversion, via la mise en place de sous-enveloppes réservataires au sein de l'enveloppe globale dédiée aux conversions. Ces sous-enveloppes réservataires n'empêcheront pas l'application d'un éventuel coefficient stabilisateur, mais garantiront aux agriculteurs d'avoir des montants prévisibles d'une année sur l'autre (L'année de conversion étant donc l'année de référence pour déterminer le montant versé pendant les 5 ans).

Les montants

Soutien à l'AB • Volet Conversion

Maraîchage, arboriculture (SAB-C4)	900 € / ha
Cultures légumières, viticulture, PPAM (SAB-C3)	350 € / ha
Cultures annuelles et prairies temporaires (SAB-C2)	200 € / ha
Prairies permanentes* ou temporaires de longue durée et châtaigneraies (SAB-C1)	100 € / ha

* L'accès de l'aide aux prairies permanentes est conditionné à la présence d'animaux (bio ou non) et au respect d'un taux de chargement minimal de 0,2 UGB/ha de prairies, toutes prairies confondues. La conversion du troupeau sera obligatoire dans les 3 ans.

Soutien à l'AB • Volet Maintien :

Maraîchage et arboriculture (SAB-M4)	590 € /ha
Cultures légumières de plein champ, viticulture, PPAM (SAB-M3)	150 € / ha
Cultures annuelles (SAB-M2)	100 € / ha
Prairies permanentes et temporaires* (y compris landes et parcours) et châtaigneraies (SAB-M1)	80 € / ha

* retour possible des prairies temporaires en cultures annuelles (à vérifier dans la circulaire)

Les cumuls autorisés

- Avec les MAE non surfaciques (ex : préservation des ressources végétales menacées de disparition) ou avec les autres aides du 1er pilier (aides aux veaux bio, aides ovins/caprins, aide à la diversité des assolements, etc.).
- Avec les MAE surfaciques **sur des parcelles différentes**.
- Avec le crédit d'impôt 2011 (sur revenus 2010), si il n'y pas eu perception de SAB-M en 2010.
- Avec le crédit d'impôt 2012 (sur revenus 2011), cumul (jusqu'à 4 000 €) avec les aides SAB perçues en 2011.

(*Voir encadré Crédit d'impôt*)

Les cumuls interdits

- Avec les MAE surfaciques (A à E et I) sur les mêmes parcelles, donc **cumul impossible avec la PHAE**.
- avec une autre aide « Soutien à l'AB » sur une même parcelle.
- Avec le crédit d'impôt 2011, le cumul est interdit sur une même année de revenus.

= *les agriculteurs qui ont touché la* SAB-M *en* 2010 *ne pourront pas demander le crédit d'impôt au printemps* 2011 (*sur leurs revenus* 2010).

Démarches

• Pour le maintien : une case à cocher chaque année dans la colonne « SAB-M » du feuillet jaune S2 de la déclaration des surfaces PAC, à transmettre à votre DDT avant le 15 mai 2011.

- Pour la conversion : en plus de la case à cocher « SAB-C », il faut avant le 15 mai :
  – se notifier à l'agence bio,
  – s'engager auprès d'un organisme certificateur,
  – joindre un diagnostic de débouchés.
  Pour le détail, contactez-nous !

Remarques

La FNAB n'est pas satisfaite de ce nouveau dispositif qui ne lui semble pas cohérent au regard de la notion de projet de conversion. Elle demande une sécurisation du processus de conversion par un accompagnement adapté (ex : diagnostic conversion, formation, pôles de conversion) et alerte sur le coup de frein à la dynamique de conversion que pourrait engendrer ce dispositif, qui n'est pas adapté.

La FNAB demande également un engagement politique du MAAPRAT sur la période au-delà de 2013 sur un dispositif de conversion équivalent.

En cas de coefficient stabilisateur, la FNAB propose la mise en place d'un montant plancher en dessous duquel on n'appliquerait pas le coefficient (environ 7000 €). Cela permettrait de préserver les plus petites exploitations.

La FNAB demande le cumul possible avec les MAE (MAET, PHAE…).

Le Crédit d'Impôt Biologique, nouveau dispositif :

Le Parlement a adopté dans la loi de finances 2011, un dispositif prolongé et renouvelé du crédit d'impôt biologique en faveur des petites exploitations, pour 2012 et 2013. Ce nouveau dispositif rentre dans le cadre des règles de minimis (toutes aides de minimis confondues).

Demandeurs concernés

Toutes les entreprises agricoles qui exploitent des parcelles agricoles certifiées (AB ou conversion) qui réalisent au moins 40 % de leurs recettes grâce à la vente de produits biologiques.

Attention, pour les personnes morales (EARL, SA,...) : 1 seule part de crédit d'impôt, au prorata des parts détenues par chaque producteur. Seule la transparence GAEC (à 3 parts maximum) s'applique.

Montant : 2 000 € de base forfaitaire maximum par exploitation, dans la limite des règles de minimis.

Cumul autorisé si le montant de toutes les aides bio n'excède pas 4 000 €. Dans le cas contraire, le CI sera alors diminué d'autant, à concurrence d'un montant maximal cumulé (aide bio+CI) de 4 000 €. Au-delà de 4 000 € d'aides bio, le crédit d'impôt devient donc nul.
Les aides bio prises en compte dans le calcul sont :
– la SAB-M et la SAB-C 1er pilier,
– les MAE bio : MAE-CAB.

À prendre en compte pour vos choix 2011 : 500 € *de crédit d'impôt sont plus intéressants que* 500 € *d'aides, car ces derniers sont soumis à l'impôt sur le revenu et, lorsqu'ils proviennent d'aides* 1*er pilier, à la modulation* !

Démarches : cocher la case « crédit d'impôt Bio » dans l'imprimé de déclaration d'impôt supplémentaire et remplir l'imprimé crédit d'impôt Bio (téléchargeable sur le site du Ministère des finances ou à demander à votre centre des impôts) (référence formulaire et n° de Cerfa inconnu à ce jour).

Calendrier : En même temps que la déclaration d'impôt printemps 2012 (sur revenu 2011).

ATTENTION, pour la prochaine déclaration d'impôt, au printemps 2011, c'est l'ancien dispositif qui s'applique et pas le nouveau

Montant : 2 400 € de base forfaitaire, plus 400 € / ha, plafond à 4 000 € par foyer.

Vérification du non-cumul :
Pas cumulable avec des aides bio sur plus de 50 % de la surface. Attention à la logique étant donné que certaines aides se demandent l'année en cours ou l'année suivante. Pour faire le point sur votre situation personnelle, contactez-nous.

Démarches : cocher la case « crédit d'impôt Bio » dans l'imprimé de déclaration d'impôt supplémentaire et remplir l'imprimé crédit d'impôt Bio (téléchargeable sur le site du Ministère des finances ou à demander à votre centre des impôts) (référence formulaire 2079-Bio-SD (2010) / Cerfa-n°12657*04).

AVEZ-VOUS PENSÉ À VOTRE NOTIFICATION 2011 ?

Nous vous rappelons que la notification en agriculture biologique est obligatoire chaque année pour tout agriculteur bio (qu'il débute une conversion ou qu'il produise en bio depuis des années !).

La plateforme de notification 2011 est ouverte depuis début février.

QU'EST-CE QUE LA NOTIFICATION ?

La notification est une déclaration d'activité, encadrée par les règlements européens concernant le mode de production biologique ; tout opérateur qui produit, prépare, stocke, importe d'un pays tiers à l'Union européenne des produits issus de l'agriculture biologique ou qui commercialise ces produits doit notifier son activité auprès de l'autorité désignée par l'État membre.

À QUOI SERT LA NOTIFICATION ?

Répondant à une obligation réglementaire, la notification (complétée pour les producteurs par le formulaire « Surface 2 jaune » géré par les DDT dans le dossier PAC) est essentielle pour :

– **l'attribution des aides à la conversion ou au maintien** pour les producteurs : chaque année les DDT vérifient que les producteurs concernés ont bien notifié leur activité ;

– **l'attribution d'aides à la certification** ou à l'investissement pour les régions qui ont choisi cette option ;

– **l'obtention de données statistiques** ;

– **la constitution de l'annuaire professionnel des opérateurs en agriculture biologique** (http://annuaire.agencebio.org).

QUI GÈRE LA NOTIFICATION ?

Depuis 2003, l'Agence Bio (Agence Française pour le Développement et la Promotion de l'Agriculture Biologique) est chargée de gérer les notifications des opérateurs en agriculture biologique. Elle a un statut de Groupement d'Intérêt Public rassemblant les ministères en charge de l'Agriculture et de l'Écologie et les organisations professionnelles : APCA, FNAB, SYNABIO et COOP DE FRANCE.

Ses autres missions sont d'être un lieu de concertation, coordination, expertises, propositions, de mise en œuvre de l'observatoire national de l'agriculture biologique, d'actions d'information et de promotion. Son nouveau président est François Thiery, ancien président de la FNAB de 2001 à 2005 et éleveur bio dans les Vosges.

QUELLES DÉMARCHES DEVEZ-VOUS RÉALISER ?

La notification doit être faite **CHAQUE ANNÉE avant le 15 mai** pour les producteurs demandant des aides à l'agriculture biologique.

Vous pouvez réaliser cette formalité :

- Par Internet en suivant les indications précisées sur : **http://notification.agencebio.org**.

  Un accusé de réception vous est alors immédiatement envoyé par mail ;

- Par courrier : vous pouvez demander le formulaire à votre Organisme certificateur, au Civam Bio 09 ou le télécharger sur le site **www.agencebio.org**.

Pour les nouveaux producteurs bios

Vous devez vous notifier AVANT de vous engager auprès de l'organisme certificateur et donc avant de déposer vos dossiers de demande d'aide à la conversion.

PÉTITION AU PARLEMENT EUROPÉEN

La mobilisation du réseau FNAB en réponse au retard de paiement des CAB

Depuis plus de trois mois, la France est dans l'illégalité : elle n'a toujours pas versé, aux agriculteurs concernés, la plupart des montants liés à la contractualisation de mesures agroenvironnementales, dont fait partie la MAE Conversion à l'agriculture biologique.

Ces paiements étaient attendus au plus tard le 10 mars. Force est de constater que l'État n'a pas tenu ses engagements. Face aux difficultés de trésorerie que rencontrent beaucoup d'agriculteurs bio, la FNAB a décidé de relayer une demande auprès du Parlement Européen, visant à interpeller les commissaires européens sur le sujet (et par conséquence, les responsables français). En l'absence de réponse, il est envisagé de poursuivre la France devant la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE).

La FNAB compile les « témoignages » de producteurs en colère pour appuyer son action.

Si vous voulez agir en ce sens, contactez nous !

COMMERCIALISATION-COMMUNICATION

UNE ROUTE TOURISTIQUE SUR LA BIO

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique et Berguedà Iniciatives a créé en 2010 les « Routes Touristiques Ariège-Pyrénées Berguedà ».

L'objectif de cette action est de promouvoir des circuits touristiques de l'Ariège au Berguedà (en Catalogne) sur différentes thématiques :

- Découverte économique,
- Saveurs,
- Catharisme et Moyen âge.

Ces circuits intègrent des visites de fermes, des sites touristiques, des manifestations, de la restauration, de l'hébergement… toujours en lien avec la thématique.

L'Agriculture Biologique est une des thématiques développée dans le cadre des routes Saveurs en partenariat avec les Bios d'Ariège - CIVAM Bio 09. Pour le moment, la route bio comprend 17 étapes.

Si vous souhaitez intégrer la communication 2011/2012, ou avoir plus de renseignements, nous vous invitons à prendre contact avec Marika Repond, (05 61 02 03 26 ou saveurs@ariege.cci.fr).

Retrouvez sur Internet les tracés de toutes les routes touristiques :
http://www.ariege.cci.fr/1-25643-Routes-touristiques-Ariege-Pyrenees-Bergueda.php

Les Routes Touristiques Ariège-Pyrénées-Berguedà sont cofinancées par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Midi-Pyrénées et Catalogne avec le fonds européen de Développement Régional.

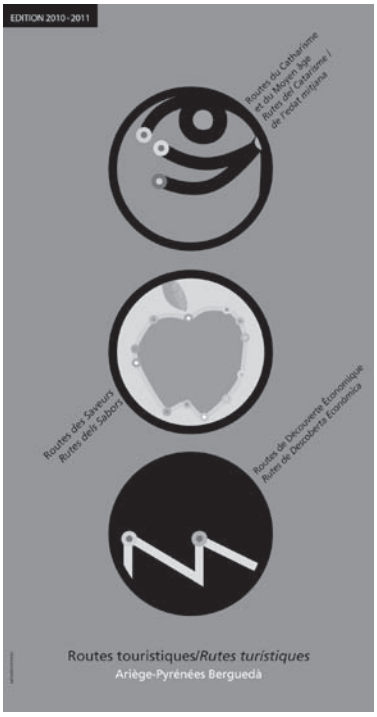

Foire ARIEGE en BIO

La 9e édition de la Foire Ariège en Bio aura lieu le dimanche 9 octobre 2011 à Saint Lizier.

Le groupe d'organisation commence son travail et est bien sûr ouvert à toutes vos idées pour renouveler l'intérêt de cette manifestation. Les pistes de réflexion se tournent actuellement vers 3 axes : une mise en valeur des produits bios locaux par des ateliers de dégustation, la présentation au grand public des techniques utilisées en agriculture biologique et la redéfinition du pôle « écohabitat ».

Les inscriptions des exposants débuteront courant mai. Le dossier à compléter sera alors disponible sur notre site internet www.bioariege.fr ou au bureau du Civam Bio 09.

Si vous souhaitez vous impliquer dans le groupe d'organisation ou simplement nous faire part de vos suggestions, n'hésitez pas !

La FNAB a mis en ligne la nouvelle version de ses sites internet

Après plusieurs mois de travail au sein de la commission communication et à partir de 2 sondages sur les besoins en information des producteurs et salariés du réseau, la FNAB a pu retravailler le graphisme, l'architecture et le contenu de ses 3 sites internet. L'objectif : mettre à disposition du plus grand nombre une information à jour et pertinente.

Les sites sont en ligne depuis le mois de février. N'hésitez pas à aller y faire un tour !

www.fnab.org – www.conversionbio.org – www.repasbio.org

Retrouver également le site de la bio régionale sur www.biomidipyrenees.org

INFORMATIONS SUR LE BOIS RAMÉAL FRAGMENTÉ

La technique du BRF (Bois Raméal Fragmenté) consiste à apporter à la terre de la matière fraîche de composition identique à celle du bois vivant. L'intérêt est d'apporter des nutriments qui nourrissent le sol, initiant une chaîne alimentaire (champignons → bactéries → pédofaune) permettant l'aggradation* du sol. Cette méthode offre de nombreux avantages mais aussi quelques inconvénients.

Avantages du BRF

• **stimulation des organismes du sol,** en premier lieu les champignons puis la micro-faune du sol (vers de terre, insectes) en leur fournissant la ressource alimentaire ;

• **augmentation du taux de matière organique :** augmentation du taux d'humus stable de 1 % en 10 ans alors qu'il faut 67 ans avec du fumier ;

• **amélioration de la structure du sol.** Il contribue à la rétention de l'eau, à l'aération du sol, à la stabilité de sa structure, à la résistance à l'érosion hydrique et éolienne, ainsi qu'à la pénétration des racines et à la stabilisation de la température du sol ;

• **diminution du dioxyde de carbone dans l'atmosphère** par sa fixation dans les sols.
Une étude menée par le chercheur et agronome D. Reicosky en 2000 dans le Minnesota a montré que la profondeur du labour influence les proportions de dioxyde de carbone relâchées dans l'atmosphère.

Profondeur du travail du sol en cm (labour)	Semis direct	10 cm	15 cm	20 cm	28 cm
Emission de CO_2 en kg/ha	100	480	1 050	2 020	2 090

Par ex : Alors que 25 000 m^3 de broyat utilisé en paillage séquestrent 20 000 tonnes de CO_2, les brûler libèrerait 62 000 tonnes de CO_2 dans l'atmosphère.
→ Associé au non-labour des terres, le BRF limite les émissions de dioxyde de carbone.

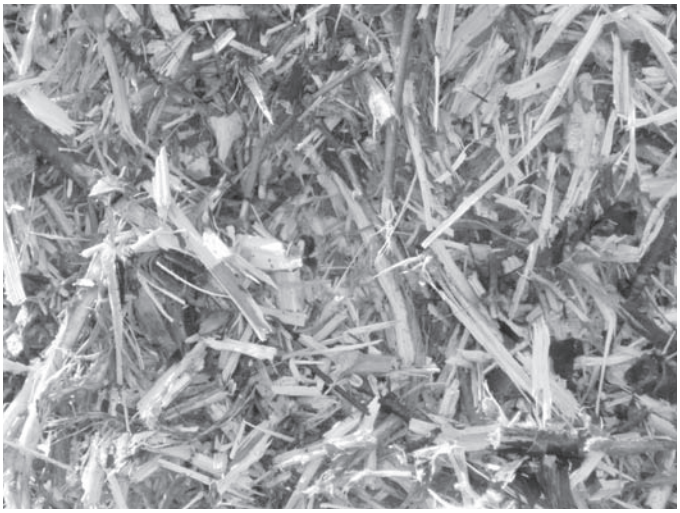

Le broyat ainsi obtenu, une fois épandu sur le sol, se décompose au bout d'un an. Il stimule fortement l'activité des champignons et de la micro-faune du sol.

• **irrigation inutile**. L'activité biologique et en particulier celle des champignons permet une régulation de l'humidité, le sol n'est donc jamais ni sec ni engorgé, de plus le paillis limite l'évaporation ;

• **augmentation de la valeur du pH** de 0,4 à 1,2 dans les sols acides et une diminution de 2,0 dans le cas des sols alcalins ;

• **meilleure assimilation chimique ;**

• parmi les éléments produits par la pédofaune, des antibiotiques utilisés par les plantes permettraient un **meilleur contrôle des parasites et des maladies** ;

• **augmentation des rendements** dès la première année (sous réserve, manque d'études) ;

• **meilleure qualité des récoltes.** Les taux de protéines et de matière sèche sont supérieurs d'où une meilleure conservation et une meilleure résistance au gel. De plus un meilleur enracinement permet une durée de vie des plantes bien plus longue ;

• **valorisation d'un sous-produit** de l'entretien des espaces verts.

Contraintes du BRF

• **approvisionnement en broyat souvent difficile** par manque de matière première et par des prix importants à la livraison ;

• **qualité du broyat** souvent mélangé avec déchets verts en tout genre ;

• **immobilisation de l'azote** ou « faim d'azote ». Dans les semaines qui suivent l'installation du broyat, l'azote minéral vient à manquer dans le sol donnant un ralentissement dans les cultures et un jaunissement des feuilles. Ce sont les champignons qui se sont développés qui consomment les sucres, les protéines mais aussi l'azote. Il est préférable d'installer la première année une couche de fumier sur le sol puis d'installer le BRF en couverture mais les études manquent et il est bon de faire des tests et une évaluation par soi-même ;

• **attire les petits rongeurs** (campagnols, souris, mulots). Pour limiter la prolifération de ces rongeurs, favoriser les perchoirs à buses (arbres, haies arborées) car ces oiseaux aiment être en hauteur pour repérer leurs proies potentielles.

En conclusion, bien que beaucoup de questions subsistent, il est peu contraignant et à la portée de tous d'utiliser du Bois Raméal Fragmenté. L'agriculture doit trouver de nouvelles pratiques durables prenant en compte les problèmes d'érosion des sols et de stockage du carbone. Des méthodes simples sont en train de « revoir » le jour : le Semis Direct et les Techniques Culturales Simplifiées dont le BRF est un outil parmi tant d'autres.

« En apportant aux sols ce qui le nourrit et le vivifie, une boucle est bouclée : le cercle de la fertilité est rétabli. Ainsi toutes les conditions pour un avenir stable et durable sont préservées. » Gilles Domenech, 2009.

Cécile Charnay - PNR

*** Glossaire des termes scientifiques employés :**

Pédofaune : animaux du sol (vers de terre, collemboles, limaces, araignées, acariens, taupes).
Aggradation : désigne le phénomène de construction des sols vers des états de plus en plus complexes et évolués.
Humus stable : matière organique d'un sol constituée de substances plus complexes beaucoup plus durable dans le sol.

Broyeur à marteaux pour les branchages. Les branches sont éclatées par les marteaux ce qui les rend plus facilement attaquables par les champignons.

La Communauté de Communes du Séronais et le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises s'engagent dans une démarche de valorisation des produits d'élagage par le paillage végétal

L'entretien des bords de route, la taille des arbres et l'entretien des haies produisent des volumes importants de branchages. Souvent brûlée, laissée sur place ou amenée en déchetterie, cette matière première encombrante a pourtant des vertus reconnues. Mise au point dans les années 70 au Canada, la technique du Bois Raméal Fragmenté (BRF) utilise cette ressource pour améliorer les sols agricoles en s'inspirant du fonctionnement naturel des sols forestiers dans lesquels les champignons lignivores jouent un rôle primordial. Plus largement, le paillage végétal à partir de branches broyées permet des améliorations sensibles des cultures.

Pour les collectivités, l'élimination des déchets verts est aussi un enjeu. En effet, l'évacuation et le traitement des branchages coûtent de l'argent. À titre d'exemple, le SICTOM du Couserans doit traiter chaque année 2 000 tonnes de déchets verts amenés en déchetteries par des particuliers ou des collectivités.

Pour essayer de valoriser les déchets verts la Communauté de Commune du Séronais fera l'acquisition au printemps d'un broyeur à végétaux. L'objectif est de produire du broyat avec les branchages récoltés et de le fournir aux personnes intéressées. Une étude est actuellement en cours pour définir les modalités de mise à disposition de ce broyat (volumes disponibles, prix, livraison, périmètre concerné) et la faisabilité d'une mise en location du broyeur. Parallèlement une enquête est menée auprès des maraîchers, pépiniéristes, horticulteurs, producteurs de petits fruits, jardiniers… pour connaître leurs attentes, leurs méthodes de paillage, et savoir s'ils seraient intéressés par le paillis en broyat frais.

Si vous êtes intéressés par ce projet, ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Céline Charnay au Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises : 05 61 02 71 69 ou par courriel : celine_lahaye@hotmail.com.

Le samedi 14 mai 2011 auront lieu à La Bastide de Sérou, dans le cadre de la Fête du Bois, une démonstration du broyeur de la Communauté de communes et une présentation des principes du paillage végétal.

Céline Charnay

EXPÉRIENCES DE PAILLAGE

Compte rendu de la visite chez Pierre Besse à Labège sur Léze, en partenariat avec Céline Charnay du PNR PA

Pierre Besse est installé sur un ½ ha d'arbres fruitiers et 1/2 ha de légumes de plein champ et distribue une Amap locale de trente paniers. De par sa formation d'agronome, il a été amené à creuser le sujet de la fertilité des sols et a expérimenté chez lui de nombreux paillages dont le BRF. On considère celui-ci sous le double aspect fertilité du sol et paillage des cultures.

Voyons quelques réalisations de paillage possible sur une exploitation agricole ou à l'échelle d'un jardin :

Sur son domaine, 2 km de haies ont été plantées avec une trentaine d'espèces de jet différent sur paillage plastique avec goutte à goutte ; les avantages de la haie ne sont plus à démontrer : protection contre le vent, prédateurs naturels pour l'AB, source de bois d'élagage à terme.

Le principe est toujours le même : il faut sarcler la culture et installer le paillage ensuite : pour l'arbre fruitier planté en isolé un bon paillage en carton qui va retenir l'eau et au-dessus une bonne épaisseur de broyat. Le carton va se décomposer au bout d'un an et disparaît dans le BRF.

En maraichage, nous avons vu des cultures d'artichaut, de rhubarbe, de choux brocolis. Les deux problèmes pour des terres qui ne sont pas pourvues suffisamment en matières organiques seront la gestion des mauvaises herbes vivaces type liseron, chardon, rumex et celui de la fertilisation des cultures car le BRF peut provoquer une faim d'azote qui sera préjudiciable ; dans ce cas, on privilégie toujours l'engrais vert, le compostage des matières organiques. Nous avons vu chez Pierre un très bon résultat avec la luzerne annuelle d'Arabie, Medicago arabica plante fourragère qui fournit un tapis homogène au printemps sur 40 cm, fait ses fruits en spirale, dépérit fin avril/mai pour laisser un mulch de très grande qualité sur un sol aéré, non piétiné, avec zéro travail du sol dans lequel tomates, aubergines, poivrons et choux vont se développer. Technique identique avec le mélange vesce+avoine et féverole.

Beaucoup d'autres pistes à explorer : planches permanentes, différents mulchs… à suivre.

Ph.D

Luzerne d'Arabie (trèfle à 3 feuilles avec une tache foncée au centre)

Le Bulletin technique LÉGUMES
Travail réalisé en partenariat CIVAM Bio 09 - Chambre d'agriculture d'Ariège
Contact : Philippe DAUSQUE - legumes@bioariege.fr - 05 61 02 14 45 - 05 61 64 01 60 - 06 49 23 24 44

POLLINISATION DES CULTURES PRÉCOCES : la courgette et la tomate

Ces cultures ayant été plantées vers la mi-mars en serre froide chez nos producteurs-maraîchers, le problème de la pollinisation des fleurs et de leur mise à fruits va se poser fin mars-début avril selon les conditions de lumière et de température. À cette époque en effet, les insectes y sont rares et on aura recours à l'activité pollinisatrice des bourdons, complétée par des interventions manuelles pour vérifier la bonne fécondation de ces fleurs, gage de rendement et de qualité des légumes–fruits.

Plusieurs opérateurs sur ce secteur proposent à la vente pour un prix très abordable des mini ruches de bourdons adaptées au format des tunnels de production, composées de 30 à 60 ouvrières et d'une durée suffisante de 4 à 6 semaines.

Le cas des légumes parthénocarpiques (courgette, concombre, tomate…) n'est pas abordé ici car leurs fruits se forment sans fécondation préalable et leur fruit plus petit ne renferme pas de graines.

CAS DE LA COURGETTE

Les fleurs unisexuées de la courgette mâles et femelles ne fleurissent qu'un jour et ne sont ouvertes que quelques heures après le lever du soleil, soit un laps de temps très court (3 heures) pour être fécondées. On les reconnaît assez aisément car la femelle possède un ovaire bien visible, siège de la future courgette, et la fleur mâle est portée par un pédoncule long et grêle. La ruche doit être installée dés l'apparition des fleurs mâles ; pratiquement nul en début de floraison, leur nombre croit et décroît au cours de la saison.

Les bourdons travaillent à partir de 8°C mais de façon optimale entre 15 et 25°C ; la ruche est fournie avec une petite quantité d'eau sucrée et les bourdons accumulent une grande quantité de nectar dans le nid. Il est donc préférable de refermer la ruche après la floraison pour les empêcher de ressortir à la recherche de nourriture à l'extérieur de la serre pendant le reste de la journée.

• Modalités pratiques :

– installer la ruche dès l'apparition des fleurs mâles au milieu de la serre en position surélevée en fonction de la croissance des plantes : jusqu'à 60 cm ;
– plaque de polystyrène au-dessus, ouverture côté soleil levant ;
– protection contre les fourmis et les rongeurs ;
– association possible avec les auxiliaires.

Lors des premiers vols d'orientation, il faut fermer les portes des serres pour éviter qu'ils ne s'échappent. En cas de temps couvert ou pluvieux, il y aura peu d'activité sur les fleurs de courgettes et donc le risque de coulure des fleurs. L'intervention manuelle est donc impérative pour éviter ce risque : avec une fleur mâle chargée de pollen, on peut

féconder 10 à 12 fleurs femelles en moins d'une demi-heure pour un tunnel de 400 m^2.

Sinon, pensez aux beignets de fleurs de courgettes pour les fleurs mâles en excédent…

CAS DE LA TOMATE

Les fleurs sont auto fertiles et se pollinisent toutes seules mais la fleur de tomate ne peut libérer son pollen que si elle est vibrée. La fleur ne produit pas de nectar et les abeilles ne sont pas attirées par la fleur de tomate ; seuls les bourdons affectionnent les fleurs de solanacées et savent à la perfection faire tomber le pollen des étamines sur le stigmate, en se suspendant la tête en bas de la fleur, leurs pièces buccales sont accrochées à l'étamine et ils font vibrer la fleur en activant leurs muscles de vol. Les marques de morsure brunissent rapidement (de brun pâle à brun foncé) ce qui permet au producteur de vérifier que la fleur a été pollinisée. Le contrôle des fleurs doit être effectué régulièrement ; au printemps les fleurs sont ouvertes plus longtemps (2 à 3 jours) qu'en été (1 jour seulement).

Une bonne pollinisation jusqu'à fin mai assure une bonne production de tomates jusqu'à fin août. En 2010, les bourdons ont bien travaillé malgré les conditions froides et le manque de lumière.

Pour compléter l'action des bourdons, on peut vibrer les plants de tomates en tapotant sur les fils de fer avec un bâton.

• Modalités pratiques :

– la ruche sera posée en sur-élévation de 0,50 à 1 mètre au-dessus du sol, protégée du soleil avec une plaque de polystyrène et aussi contre les fourmis et les rongeurs ;
– laisser les bourdons s'acclimater pendant un certain temps avant d'ouvrir les trous d'envol ;
– ouvrir le trou d'envol lorsque les portes sont fermées le matin et le soir après 18 h ; les températures excessives sont néfastes pour les abeilles, la fabrication du pollen et la fécondation des fleurs. Il faut aérer les abris pendant la journée.

Ph.D

COUVEUSE D'ACTIVITÉ AGRICOLE EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

Cette réflexion a été abordée dans le cadre de la journée de l'installation organisée par l'Inéopole de Brens le 17 février dernier.

Accompagné de Fabien Fournier, nous avons rencontré la promotion 2011 qui réunit trente stagiaires de la formation BPREA maraîchage biologique dont une représentante de l'Ariège, Sandrine Moreu en projet d'installation sur la vallée de la Léze, ainsi que les formateurs Claudette Fromentin et Emile Guiral (ancien conseiller maraîchage bio pour le Réseau Cocagne).

Pourquoi cette réflexion dans le cadre de l'installation ?

Dans un contexte de demande croissante et non satisfaite de légumes biologiques de proximité, cet outil supplémentaire à destination des nouveaux candidats à l'installation est une réponse concrète aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au début de leur parcours : recherche de foncier en zone périurbaine, investissements matériel et bâtiments, moyens de commercialisation en vente directe et surtout besoins de formation et d'expérience professionnelle.

On assiste donc sur le territoire à des initiatives individuelles, comme dans le Réseau Amap d'Ile de France qui vient d'installer une couveuse sur une ferme maraîchère et céréalière de Seine-et-Marne chez un agriculteur bio proche de la retraite, ou collectives dans le cas du projet de la Communauté de communes du Tarn et Dadou près de Gaillac par exemple.

Dans les deux cas, ce nouveau type de dispositif d'aide à la création d'activités agricoles maraîchères conduit le porteur de projet à :

- Une sécurisation de son parcours d'installation car il est salarié de la couveuse avec un statut juridique et social. Le statut **CAPE** ou contrat d'appui au projet d'entreprise est adapté aux types de public : demandeurs d'emploi, stagiaires FP, rmistes... et leur permet de garder leurs droits sociaux ; il y a d'autres types CAE qui s'adaptent au statut des porteurs de projet.
- Un accompagnement technique auprès de relais : conseiller technique ou tutorat des professionnels agricoles (partage de savoir-faire).
- Mise à disposition de moyens fonciers et de production (serre, plein champ, matériel, atelier de conditionnement) et financières (avances aux cultures). Pour une couveuse de quatre salariés, on compte 1000 m^2 de serre et un hectare de plein champ pour chaque salarié, un tracteur pour deux.
- Accompagnement administratif et comptable avant l'installation.
- Recherche de foncier avec les partenariats : Terre de liens, Safer, Chambres ...

Comme on le voit dans ces dispositifs, les appellations prises par ces structures sont variables d'un territoire à l'autre mais le projet d'une couveuse d'activités agricoles implique différents partenaires (communauté de communes, associations agricoles, centres de formation, institutions publiques ...) et représente un coût non négligeable. L'objectif pour la collectivité est bien d'aider les porteurs de projet généralement « hors cadre familial » à réussir leur parcours d'installation pendant deux ans après leur formation et stage en entreprise, le temps de vérifier avec « l'apprenti » que tous les paramètres de son installation sont réunis pour se lancer... Sur le plan social, il ne s'agit pas d'installer ces futurs producteurs dans un statut de salariat de la couveuse car le projet réel est à finaliser au bout des deux années de ce parcours. D'où le vrai challenge pour la collectivité que les futurs agriculteurs réussissent leur installation sur le territoire de la couveuse ou du département pour l'alimenter en produits agricoles de proximité via le système AMAP, marchés ou restauration collective

À suivre dans la région Midi-Pyrénées, le projet de couveuse d'activité agricole dans la Communauté de communes du Tarn et Dadou et l'association CREA « Créer, Réussir, Entreprendre en Agriculture » crée en novembre 2010 en Haute-Garonne qui a mutualisé le travail avec un groupe d'agriculteurs au sein de la FD Civam 31 et d'autres structures associatives (Erables 31 et Rénova) sur le même type de projet.

Réflexion à suivre également pour les exploitants sur le chemin de la retraite, désireux de transmettre leur savoir-faire et leur patrimoine car la couveuse peut dans ce cas bénéficier du double statut associatif et d'exploitation agricole avec l'aide financière de Pole Emploi.

Une réflexion est-elle à lancer localement ? Comment se saisir de ces initiatives intéressantes pour améliorer la cession, l'installation et la transmission des savoirs faire en maraîchage bio en Ariège ?

Ph.D

FICHES DE CULTURE en Maraichage Biologique

Le travail d'édition de fiches de culture adaptées à l'Ariège a commencé avec la Pomme de terre de serre. Si ce document vous intéresse, contactez Philippe Dausque

DES AIDES PAC POUR LES MARAICHERS BIOS ?

L'ensemble du système d'aides à l'agriculture biologique a changé (voir article p 2-3) et les maraîchers bios devraient désormais pouvoir cumuler l'aide « Soutien à l'agriculture biologique » et le crédit d'impots (dans la limite d'un total de 4000 €). L'aide « Soutien à l'agriculture biologique » (Maintien ou Conversion) se demandant dans le cadre du dossier PAC, nous conseillons aux maraîchers ne remplissant pas habituellement de dossier PAC de faire dès aujourd'hui la demande d'attribution de « numéro pacage » auprès de la DDT de l'Ariège (Jean-Paul LABAL Tél. : 05 61 02 15 05 jean-paul.labal@ariege.gouv.fr ou en téléchargeant le formulaire de nouveau demandeur sur le site **http://www.ariege.equipement.gouv.fr**). Vous aurez ainsi les formulaires nécessaires pour compléter le dossier PAC, à rendre au plus tard le 15 mai 2011.

Pour plus de renseignements, contactez Philippe Dausque.

Le Bulletin technique VIANDE

Travail réalisé en partenariat CIVAM Bio 09 - AADEB

Contact : Corinne AMBLARD - viandes@bioariege.fr – 05 61 64 01 60 – 06 49 23 24 33

RECHERCHE ANIMAUX POUR SUIVI D'ÉLEVAGE TRANSHUMANT BIO

Toujours dans le but d'améliorer des systèmes autonomes Bio et de valoriser les viandes Bio de l'Ariège, je souhaiterais recueillir des données sur plusieurs élevages tranhumants bio en bovin et ovin afin de mettre en exergue les particularités de ce mode de production de montagne mais également de pouvoir conseiller plus précisément les éleveurs dans leur production.

Pour avoir des résultats fiables et interprétables, il faut que cette étude soit réalisée sur un nombre intéressant d'animaux et sur plusieurs années afin d'être au plus proche des réalités climatiques et économiques. Sachant qu'il est important de partager les avis, pratiques, résultats, il serait nécessaire que plusieurs éleveurs rejoignent ce groupe afin de partager nos réflexions.

© AADEB

Une étude a débuté dans un élevage ovin l'année dernière, elle se poursuivra cette année. Une méthodologie a été mise en place. Des améliorations peuvent être effectuées en fonction des besoins de chacun ; le but n'est pas de surcharger votre travail, nous envisagerons donc un suivi précis mais léger des animaux.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter Corinne AMBLARD :
Tél. : 06 49 23 24 33
E-mail : viandes@bioariege.fr

ABATTOIR DE SAINT-GIRONS

La SCIC centre d'abattage de Saint-Girons est maintenant constituée. Les représentants des différents collèges ont pris leurs responsabilités à cœur au sein de cet outil.

Dans les futurs mois, des décisions importantes vont devoir être prises à la SCIC, en ce qui concerne la certification Bio de l'abattoir par exemple.

Dans le but de pouvoir affirmer la présence des agriculteurs Bio de l'Ariège et du Couserans mais également l'activité économique autour de la viande Biologique, il est nécessaire que le CIVAM Bio 09 connaisse vos besoins en ce qui concerne l'abattage et la transformation de viande mais également les volumes concernés par la viande Biologique.

Merci donc de bien vouloir nous retourner ce coupon réponse à CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 LA BASTIDE DE SEROU :

Nom, prénom : .....

Coordonnées : .....

ABATTAGE :

Seriez-vous intéressés pour abattre vos animaux à Saint-Girons ?

❒ OUI ❒ NON

Souhaitez-vous un agrément Bio pour l'abattoir ?

❒ OUI ❒ NON

Si OUI, quels volumes seraient concernés :

Veau : ..... tonnes/an

Gros bovin : ..... tonnes/an

Ovin : ..... tonnes/an

Porcin : ..... tonnes/an

DÉCOUPE :

Seriez-vous intéressés pour faire la découpe dans un atelier dépendant de l'abattoir de Saint-Girons ? ❒ OUI ❒ NON

Souhaiterez-vous un atelier certifié BIO ? ❒ OUI ❒ NON

Quels volumes concerneront cette découpe ?

Veau : ..... tonnes/an

Gros bovin : ..... tonnes/an

Ovin : ..... tonnes/an

Porcin : ..... tonnes/an

Souhaitez-vous une prestation de viande hachée ?

❒ OUI ❒ NON

LE SURSEMIS DES PRAIRIES

Comment semer sans détruire la culture en place ? D'après un document du GNIS*

Le maintien de la valeur fourragère des prairies naturelles trouve le plus souvent ses solutions dans les pratiques d'élevage : pâturage tournant, alternance fauche – pâture, fauche des refus, émoussage... Néanmoins, le sursemis est un recours dans certaines situations, lorsque l'on souhaite **améliorer la flore** d'une prairie de longue durée, en y ajoutant des légumineuses, ou pour **relancer la productivité** de prairies dégradées, en se passant de labour. Une prairie dégradée est une prairie dans laquelle des espaces se sont ménagés, laissant libre champ à des espèces moins désirables colonisatrices.

Le sursemis est complexe à réussir car il faut des conditions poussantes pour les graines semées, tout en évitant que les plants pré-existants ne fassent de la concurrence pour la lumière et les nutriments. En tout état de cause, le sursemis se fait **dans une végétation rase** (5 cm) obtenue par broyage, par pâturage ou par fauche, et dans un couvert présentant des espaces vides (de l'ordre de la surface d'une assiette/m^2).

Le choix des espèces s'oriente vers des plantes **à capacité d'installation rapide**. En pâturage, il s'agir de trèfle blanc, de ray-grass anglais ou de ray-grass hybride. Pour la fauche, le ray-grass d'Italie, le ray-grass hybride ou le trèfle violet sont préférables. Pour la variété, il faut axer le choix sur des **variétés agressives** à l'installation. Certaines espèces comme la fétuque élevée ou le dactyle, souvent plébiscitées pour leur pérennité, sont déconseillées en sursemis du fait de leur lenteur à l'implantation.

Semis d'automne ou de printemps, les deux sont praticables, avec les mêmes avantages et les mêmes risques que pour les semis habituels de prairie dans la région. Même si le cas est peu fréquent en bio en Ariège, une autre possibilité est de semer après une première coupe précoce de type enrubannage ou ensilage.

Comme pour tout semis de prairie, la graine est déposée à **1 cm de profondeur** au maximum **dans un sol rappuyé**, soit par un rouleau classique, soit en faisant pâturer les animaux dans les jours qui suivent le semis. Le pâturage a aussi l'avantage de contenir la pousse des plantes déjà installées, diminuant ainsi la concurrence avec le semis.

Le semis est précédé d'un ou deux passage de herse étrille ou de herse de prairie, puis d'une herse plus lourde afin d'aérer la surface, de **ménager des espaces dans la végétation**. Ensuite le semis est réalisé soit avec un semoir classique à céréales, soit avec un épandeur centrifuge fixé sur la herse. Cette dernière méthode est plus gourmande en quantité de semences du fait du manque de précision. Un passage de rouleau vient achever l'opération. Enfin les chances de réussite sont optimisées si l'on dispose d'un matériel de semis direct spécialisé, existant dans certaines CUMA.

Du fait de la concurrence du couvert, on sème à une densité équivalente voire supérieure de 50 % à un semis de prairie temporaire classique. Au niveau économique, les coûts d'implantation valent donc ceux d'un semis de prairie temporaire. À titre indicatif cela porte à 20 à 30 kg de Ray-grass ou 4 à 6 kg/ha de trèfle blanc. Dans les premiers mois de pousse, et d'autant plus pour un sur-semis de légumineuses, il est important de **ne pas fertiliser** car la fertilisation profiterait surtout aux plantes déjà installées au détriment du semis.

Attention, l'agrostide stolonifère ou « chiendent » a des propriétés anti-germinatives sur les autres espèces qui rendent impossible la réussite d'un sursemis.

À consulter au CIVAM Bio 09 : *Sursemis des prairies, comment semer sans détruire la prairie en place* de B. Osser et M. Staëbler (GNIS), 2010.

**GNIS : groupement national interprofessionnel des semences*

C.C.

DES STOCKS DE FOURRAGES à écouler ?

De nombreux éleveurs sont à la recherche de fourrages bio pour boucler la saison hivernale. Si certains d'entre vous ont toujours des stocks en grange à vendre (luzerne, paille ou foin), merci de nous en avertir car cela pourra dépanner des élevages.

De façon générale, il est toujours intéressant d'informer le CIVAM Bio 09 de vos fourrages à la vente pour faciliter la mise en relation offre/demande.

« GAGNER DE L'AUTONOMIE FOURRAGÈRE EN VALORISANT MIEUX LE POTENTIEL EXISTANT »

Bref résumé de la formation de janvier 2011 avec JP THEAU de l'INRA

Rares sont les élevages où il n'y a pas de marges de progrès concernant la gestion de l'herbe. Une quinzaine d'éleveurs ont suivi la formation dans laquelle intervenait Jean-Pierre Theau sur l'autonomie fourragère. A l'issue d'un travail de plusieurs années avec des agriculteurs et techniciens auvergnats, JP Theau nous a présenté une méthode de connaissance précise du potentiel herbager des prairies permanentes. Au printemps 2010, nous avions travaillé sur le pâturage tournant calé sur la méthode des sommes de température. La méthode de JP Theau vient affiner cette première approche. Elle est basée sur une typologie des graminées, c'est-à-dire un classement des graminées en fonction de leur précocité et de leur productivité (voir tableau suivant).

Il faut commencer par réaliser des relevés simplifiés de végétation sur chaque parcelle afin de connaitre les proportions respectives de graminées de type A, B, b, C ou D et de légumineuses. On a alors une meilleure idée du potentiel agronomique de chacune : prairie précoce et productive de type AB, prairie productive de type Bb, parcours de type C...

Ensuite, l'analyse se porte sur les pratiques de fauche et pâture. On utilise les données du calendrier de pâture, en transformant les dates d'exploitation en sommes de température pour l'année dite. Cela permet de voir, sur chaque parcelle, si l'exploitation a été réalisée au stade qui était recherché, que ce soit pour la réalisation de stocks ou pour la qualité du fourrage. La discussion s'engage alors sur les pratiques. Par exemple, dans le cas d'une sous-valorisation de l'herbe sur pied : Est ce que la sole de pâture est surdimensionnée? Est-ce que la mise à l'herbe aurait pu être plus précoce ? Est ce que l'affouragement en foin au champ aurait pu être plus court ?...

Au cours de cette journée hivernale, les participants ont estimé la valeur agronomique de leurs principales parcelles. Le temps est venu pour ceux qui le souhaitent de préciser ce premier travail en mettant en application la méthode des relevés simplifiés à la parcelle. Au début du mois de mai, nous devrions approcher des 800 degrés jours, ce qui est le meilleur moment pour observer à la fois les espèces précoces et celles un peu plus tardives. Si vous souhaitez réaliser ce travail, contacter Cécile Cluzet.

D'après Cruz et al., 2010

		Type A	Type B	Type b	Type C	Type D
Caractéristiques		Très précoce, productif	Précoce, Productif	Tardif, productif	Précoce, peu productif	Tardif, peu productif
Milieu		Fertile	Assez fertile	Assez fertile	Peu fertile	Peu fertile
Espèces		Vulpin des prés, flouve odorante, houlque laineuse, ray-grass anglais, pâturin bulbeux, fléole...	Pâturin des prés, fétuque des prés, fétuque élevée, dactyle, avoine élevée, brome dressé...	Agrostis, pâturin commun, houlque molle, fléole des prés, avoine jaunâtre...	Canche flexueuse, crételle, brize, fétuque rouge, fétuque ovine...	Brachypode penné, canche cespiteuse, nard raide, pâturin de Chaix...
Durée de vie des feuilles (°j)		800	1000	800	1100	1100
Stades clés (somme°j)	Epi 5 cm (fin déprimage)	400-500	500	900	800	1200
	Épi 10 cm	500	600	700-1000	700-900	1300
	Épiaison	700	1000	1400	1100	1600
	Floraison	900	1200	1600	1300	1800

Les espèces de type A, B et b se caractérisent par une stratégie dite de « capture » : elles accaparent les ressources en eau, en nutriment et en lumière ce qui se traduit par une faible teneur en matière sèche des feuilles (d'où leur appétence) et une grande surface foliaire. Par cette stratégie, ce sont elles qui dominent en milieu fertile.

Les espèces de type C et D ont une autre stratégie, dite de « conservation » des ressources. Leur taux de matière sèche est plus élevé et leurs feuilles sont moins grandes. Elles ont une durée de vie de feuille plus longue, ce qui signifie que leur maturation est plus longue. La période d'optimum de production est plus longue, elles sont donc plus souples d'exploitation.

De façon générale, plus une prairie est riche en espèces, plus elle est souple d'exploitation car les espèces se complètent et le pic de production est plus large. Les prairies moins fertiles, où les plantes à stratégie de capture ne sont pas dans les conditions les plus favorables, portent une plus grande diversité d'espèces, tant en graminées qu'en légumineuses.

C.C

GROUPE HERBE

Implantation d'une prairie temporaire de graminées et de légumineuses

Avec Semences Vertes au GAEC de Lauzy à Escosse le mardi 12 avril après-midi

- Visiter la **démonstration de prairie** de longue durée pour exploitation pâture/fauche (comprenant ray-grass hybride et anglais, dactyle, trèfle violet, trèfle blanc, lotier, sainfoin). Nous observerons le comportement de chaque espèce et des associations, au bout d'un an d'implantation.

- Avoir les **clés pour les semis à venir** de prairies temporaires : semer dans les meilleures conditions, choisir les doses, choisir les espèces et variétés en fonction de l'usage, choisir les associations.

Détermination botanique dans les prairies

À la suite de la visite du 30 mars à la collection fourragère de l'INRA, nous irons reconnaître les herbes variées qui composent nos prairies. Le principe est simple : se rendre chez un éleveur, et travailler ensemble sur une prairie à partir des connaissances de chacun et aidés par diverses flores simples d'utilisation.
Une ou plusieurs réunions sont possibles, le ou les rendez-vous sont à déterminer en fonction des participants.

Les dates possibles sont : jeudi 14, mardi 19, jeudi 21 avril...
Merci donc de vous inscrire rapidement !

Groupe de Mirepoix

Retenir la date du vendredi 22 avril matin pour la prochaine réunion de bout de champ. Le thème est encore à définir, n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits.

Pour tous renseignements sur ces visites, contacter Cécile Cluzet au 06 11 81 64 95 ou par mail : cultures@bioariege.fr

INVITATION

PARTICIPEZ AU CONCOURS DES PRAIRIES FLEURIES !

Le premier concours des prairies fleuries a lieu cette année dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Ce concours vise à démontrer qu'agriculture et biodiversité peuvent se rejoindre.

Le Syndicat mixte du PNR, le CIVAM Bio 09 et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège se sont associés pour organiser ce concours. La méthode est simple et basée sur l'observation, dans les prairies des agriculteurs participants, des plantes à fleurs présentes. Plus précisément, un jury composé d'experts, d'élus et d'agriculteurs évalue la qualité **agronomique** de la prairie, sa contribution en termes de **biodiversité**, son intérêt **mellifère** et sa valeur **paysagère**. À l'issue des visites chez les agriculteurs, le jury délibère pour désigner les gagnants du concours selon ces quatre critères.

© PNR Pyrénées Ariégeoises

Les visites sont prévues entre le 15 mai et le 15 juin de cette année. Les dates seront définies plus précisément, en fonction de la maturité des prairies, du nombre de candidats et de leur localisation.

Tout agriculteur qui le souhaite peut participer. Il suffit de s'inscrire auprès de Mélina Choupin ou Sophie Séjalon au PNR des Pyrénées Ariégeoises : Tél. : 05 61 02 71 69, Fax : 05 61 02 80 23.

Chaque éleveur participant choisit dans son exploitation la parcelle qui lui paraît remplir le mieux les objectifs du concours. Seule condition à remplir, la parcelle doit être fauchée au moins une fois par an. Une visite préalable au concours est prévue par le CIVAM Bio 09 et le PNR pour en faciliter l'organisation.

À l'issue du concours, quatre prix viendront récompenser les gagnants selon les critères cités ci-dessus. Un cinquième prix, le prix d'excellence, sera également décerné à l'agriculteur dont la prairie présente le meilleur équilibre entre ces quatre composantes.

Ce même agriculteur concourra pour le grand prix du massif des Pyrénées avec les agriculteurs gagnants des deux autres Parcs naturels des Pyrénées.

William Arial - PNR

RÉSULTATS D'ESSAIS 2010 DU CREAB MIDI-PYRÉNÉES

Conduire du sorgho grain en AB

Le sorgho est encore peu développé dans les assolements bios mais pourrait avantageusement y trouver sa place en vertu de sa résistance à la sécheresse plus élevée que le maïs.

Le CREAB a mis en place en 2010 une première démonstration pour la culture de sorgho en bio. Deux variétés (Artigas et Alizée) et deux densités de semis ont été testées (250 000 et 350 000 grains/ha), sans irrigation, sur une parcelle argilo-calcaire profonde dans le Gers.

Comme on peut le constater sur le schéma ci-contre, la conduite sur cette démonstration est assez intensive.

Ce ne sont pas nécessairement des préconisations adaptées à vos systèmes, mais certaines analyses ont été rendues possibles par ce type de conduite et sont à retenir :

ITINÉRAIRE DE L'ESSAI SORGHO

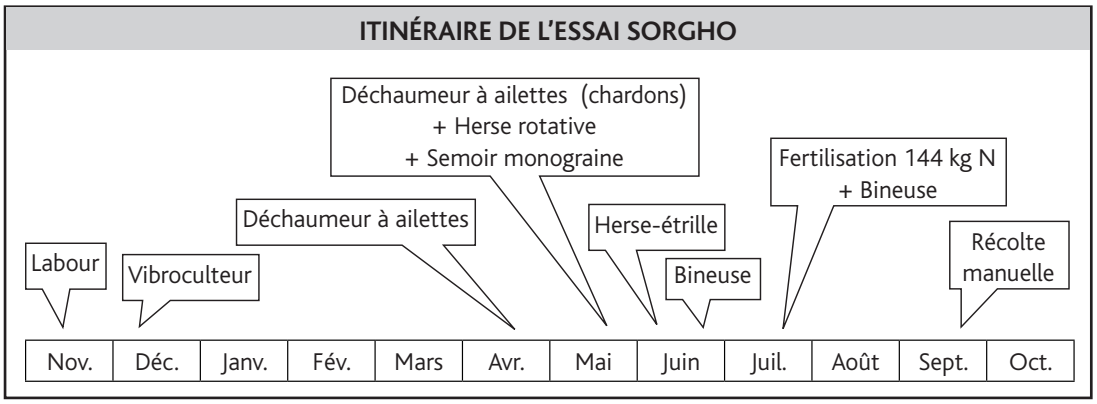

- Dans la plus basse densité de semis, la fertilité des épis n'a pas compensé et n'a pas permis d'atteindre le rendement de la haute densité de semis. **La réussite de la levée** est donc primordiale pour le rendement.
- Le sorgho est assez fragile face à la herse étrille ; un passage est néanmoins utile au stade 5 feuilles mais il faut passer à allure très modérée. En cherchant à obtenir une levée homogène, la perte de pieds par étrillage sera diminuée.
- Pour les deux raisons précédentes (obtenir une levée dense et homogène), le semis doit intervenir dans **un sol bien réchauffé** (plus de 12°C), si nécessaire attendre mi-mai.
- La densité de semis conseillée avoisine les 350 000 grains/ha.
- Le binage est facile à réaliser et efficace sur cette culture.
- Le rendement moyen obtenu est de 72 quintaux/ha, ce rendement est prometteur mais à relativiser car la démonstration a été conduite sur de petites parcelles et avec un fort apport azoté.

Choisir sa variété de soja bio

Dix variétés ont été testées au CREAB. Parmi les variétés issues de la sélection « conventionnelle», ces variétés ont été retenues pour les essais en bio sur les critères suivants : résistance aux maladies, précocité à floraison, résistance à la verse, niveau de rendement, teneur en protéines.

VARIÉTÉS DE SOJA TESTÉES AU CREAB (ESSAIS PLURI-ANNUELS)

En gras : variétés conseillées en AB.

Nom	Précocité *	Commentaires	Conseil débouché **
ASTAFOR	I/II	Productive, teneur en protéine assez élevée, mais petit grain	AA
ECUDOR	II	Très productive, teneur en protéine assez élevée, grain moyen à petit	AH / AA
FUKUI	I	Moyennement productive, irrégulière en protéines	
ISIDOR	I	Moyennement productive, teneur en protéines élevée, gros grains	AH
LANDOR	I	Moyennement productive, teneur en protéines élevée	
MENTOR ES	00	Assez peu productive, forte teneur en protéines, adaptée aux semis tardifs avec irrigation	
SANTANA	I/II	Productive, teneur en protéines moyenne	AA
SATYNA	00	Moyennement productive, teneur en protéines moyenne	
SHAMA	I	Productive, bonne teneur en protéine. Référence.	AH / AA
SUMATRA	I/II	Faible en production et en qualité	

(*) de 00 : très précoce, à II : tardive.

(**) AA : alimentation animale, AH : alimentation humaine. Pour la vente en alimentation humaine, le critère est la teneur en protéines mais aussi la grosseur des grains.

C.C

INFOS DE LA CAPLA

CONSERVER LE GRAIN BIO A LA FERME

Quelques points à retenir :

> un grain sain à la récolte

> des silos propres et désinfectés

> une bonne ventilation de refroidissement

> une désinsectisation en cas de présence visible d'insectes

Un grain sain à la récolte

L'humidité, la température, le poids spécifique sont les trois critères à surveiller pour obtenir une céréale de qualité. C'est d'abord à la moisson qu'on doit être vigilant. Que la récolte soit destinée à un organisme stockeur ou qu'elle soit conservée pour l'utilisation personnelle, la céréale doit être propre et sans corps étranger. On visera un poids spécifique défini pour les céréales et il est souhaitable que les normes d'humidité préconisées par les organismes stockeurs soient respectées, quelle que soit l'utilisation de la céréale (voir tableau).

	Poids spécifique kg/hl	Humidité
Blé	74-75	< 15 %
Orge	63-64	< 15 %
Triticale	68-70	< 15 %
Protéagineux		< 14 %
Colza		< 9 %

Des silos propres et désinfectés

Avec des hivers doux, le risque de présence d'insectes est important. En effet, des insectes comme les charançons, sylvains et teignes survivent dans les cellules, les parois, les charpentes, le matériel de manutention etc. **Brosser, balayer, aspirer** les poussières à l'intérieur et à l'extérieur des cellules minutieusement sont les premières précautions à prendre, car les insectes survivent même dans les balayures. Ces poussières doivent être détruites immédiatement. Le nettoyage peut être complété par un traitement insecticide du matériel et des locaux vides. La **désinfection** doit se faire avec une spécialité à base de pyréthrines naturelles ; par pulvérisation (Pirigrain Bio S*) sur les parois des cellules, des cases et si possible de la charpente, ou sous forme de brouillard ou de fumée (Digrain Bio*) dans la cellule.

La lutte contre les rongeurs nécessite également quelques précautions, afin de ne pas avoir de pollution du grain consommable par du grain traité. Il est préférable d'avoir une cartographie et un bon suivi des apports.

On évitera également la présence d'oiseaux par la mise en place de filets de protection.

Une bonne ventilation de refroidissement doit être la règle de base pour lutter contres les insectes

Si le grain est entre 25° et 35° C à la moisson, il ne peut pas se refroidir en tas. **La ventilation** est le seul moyen de ramener la température à 15° C, en profitant des périodes de la journée où l'air est plus frais. Le ventilateur sera mis en marche quand l'écart de température entre l'air extérieur et le grain est compris entre 7° à 10° C. Au dessus il a des risques de condensations, en dessous l'efficacité de la ventilation est limitée.

En été, il n'est pas possible de ramener en une seule fois la température du grain de sa valeur de récolte (environ 30°C) à la température idéale de conservation (environ 5°C) car l'air n'est jamais assez froid, même la nuit. L'opération doit donc être conduite par paliers successifs.

- **Dès la récolte,** l'objectif est d'abaisser la température du grain **au dessous de 20°C** ;
- **A l'automne,** pour abaisser la température **vers 12°C** et bloquer ainsi la reproduction des insectes ;
- **En hiver,** pour abaisser à nouveau la température **vers 5°C** et provoquer ainsi la mort des tous les insectes.

Pendant combien de temps faut-il ventiler ? La zone de grain refroidie se trouve en bas de la cellule et le grain encore chaud à refroidir est dans le haut du tas. En pratique, la gestion du temps de ventilation se fait par le contrôle des températures, en surface du tas. Un délai maximum de 3 à 4 semaines est conseillé pour refroidir l'ensemble.

La ventilation pourra être stoppée lorsque la température de la couche superficielle devient voisine de la température de l'air (écart inférieur de 2 à 3 °C). Pour piloter efficacement la ventilation, **l'installation d'un thermostat** s'impose. Il va permettre la mise en fonctionnement du ventilateur lorsque les conditions climatiques sont favorables le soir et son arrêt le matin.

Désinsectisation du grain en cas de présence visible d'insectes...

Traiter le grain, en cas de problème, par nébulisation (produit projeté à haute pression par de l'air comprimé à travers une buse) sur un pied d'élévateur ou une tête de vis, avec une spécialité homologuée à base de pyréthrines naturelles (Pirigrain Bio S*). Attention à la rémanence des produits. En conditions défavorables avec une forte infestation, plusieurs interventions peuvent être nécessaires. Respecter la dose homologuée du produit en contrôlant les débits de grains et d'insecticide et faire attention à protéger la personne qui applique le produit.

Sources :
Archives de documents de la FAO – guide pratique – stockage et conservation des grains à la ferme et ventilation des grains
Agrobio Poitou-Charentes – stockage des grains
Paysan Breton 01.06.07 – « l'objectif est de bien refroidir le grain » par P. Bégos

Pour en savoir plus, demander la fiche technique « Conserver le grain bio à la ferme ».

MKW- CAPLA

INFOS DE LA CAPLA

SEMIS DE PRINTEMPS

Dans le cadre du partenariat avec la CAPLA, nous vous présentons ci-dessous les semences disponibles à la CAPLA pour vos semis de printemps, en bio ou non traité.

Semis de printemps

Espèce	Variété	Précocité	Conditions de semis
Tournesol	Coralia cs NT	précoce	70 - 75 000 grains/ha • Sol à + 8°C à 10 cm • Inter-rang 60 cm
Maïs grain/ensilage	Barcarolle cs bio	480 (demi tardif)	65 - 70 000 grains/ha (sec) à 80 - 90 000 (irrigué) Sol à 10°C à 10 cm • Inter-rang 75 cm
	Realli cs bio	420	
Sorgho ensilage	Big kahuna NT	BMR, tardif, 1850°	de 220 - 230 000 (à 250 000 en conditions de semis précoce ou difficile) à 2-3 cm profondeur Sol à 12°C à 10 cm • Inter-rang 60 - 80 cm
Sorgho grain	Arakan NT	demi-précoce	270 - 330 000 à 2 - 3 cm profondeur Sol à 12°C à 10 cm • Inter-rang 60 - 80 cm

Semences légumineuses fourragères

Espèce	Variété	Caractéristiques	Pérennité	Semis kg/ha
Luzerne*	Kali NT	Type flamand	4 ans	25
	Marshal NT	Type flamand	4 ans	25
	Melissa NT	Type méditerranéen	3-4 ans	25
Trèfle violet*	Diper NT	Précoce, diploïde	3-4 ans	30
	Mélange Duetto : 1/3 Larus NT ; 2/3 Corvus NT	Mélange de variétés tétraploïde et diploïde	– 4 ans	25
Trèfle blanc*	Mélange Duo : 1/3 Aran NT ; 2/3 Abervantage NT	Mélange de variétés moyennement agressives et agressives. Type intermédiaire	4-5 ans	3

* semis idéal en septembre mais semis de printemps possible (mars-avril)

Semences graminées fourragères

Espèce	Variété	Caractéristiques (génétique, précocité)	Pérennité	Semis kg/ha
Ray grass d'Italie*	Daxus NT	Diploïde	12 mois (alternatif)	25
	Elunaria NT	Tétraploïde	12 mois (alternatif)	30
	Silor NT	Diploïde	18 mois (non alternatif)	25
	Jolital NT	Tétraploïde	18 mois (non alternatif)	30
Ray grass anglais*	Montovani NT	Tétraploïde, ½ tardif	5 ans	25
	Delphin NT	Tétraploïde, 1/2 tardif	5 ans	25-30
Dactyle*	Foly Ludac NT	1/2 tardif	6 ans	20
	Christobal NT	Tardif		30
Fétuque élevée*	Belfine NT	Tardif	7 ans	30
Sorgho fourrager	Piper NT	Précoce	60-80 cm	20-25
Mélange Mosaïk*	48% dactyle Foly NT ; 34% fétuque élevée Belfine NT ; 13% ray grass anglais Delphin NT ; 5% ray grass hybride Sirène NT		5-7 ans	30

* semis en printemps pas trop favorable, semis idéal en septembre - octobre - novembre

Lexique

Alternativité : certaines graminées ont besoin de froid hivernal pour monter à l'épi. En cas de semis de printemps les variétés dites alternatives ont la capacité de faire des épis dès l'année du semis.

Pérennité : durée de vie de la plante.

Précocité : durée nécessaire à la plante pour accomplir son cycle : court (variété précoce) à long (tardive).

Diploïde : variétés de graminées à 2 paires de chromosomes.

Tétraploïde : caractéristique génétique de certaines graminées dont le bagage génétique (les chromosomes) a été doublé lors des opérations de sélection. Les variétés tétraploïdes sont plus riches en eau, leurs graines sont plus grosses, elles sont plus appétentes.

Type flamand (luzerne) : variétés de luzerne résistantes au froid (dormance élevée), supportant mal les coupes fréquentes, plus pérennes que les méditerranéennes.

Type méditerranéen ou provençal (luzerne) : variétés de luzerne plus résistantes au sec, tolérant mieux les coupes fréquentes (3-4/an) et moins pérennes que les flamandes. Repousse rapide.

MKW - CC

INFOS DE LA CAPLA

Contrats de production prime complémentaire pour le bio

Dans le souci de développer la production de céréales bio dans la région, la CAPLA propose aux producteurs intéressés des contrats de production. Ces contrats ont pour but de diriger la production locale vers la grosse demande des éleveurs locaux, de mieux la valoriser dans la région et d'aider à éviter des transports longs.

Le producteur qui s'engage à livrer sa production à la CAPLA, touchera une prime fixe de :

– 30 €/t pour l'orge, le triticale et le maïs ;
– 10 €/t pour le blé et la féverole.

Cette prime s'ajoute au prix d'acompte lors de la livraison récolte à Castagnac.

Si cette démarche vous intéresse, veuillez contacter nos techniciens bios.

Orge bio Marché difficile

Il n'y a quasiment plus d'orge bio disponible sur le marché ! La demande de la part des éleveurs est nettement plus élevée que la production et les stocks « fondent » rapidement. Il n'est pas exclu que l'orge doive être remplacée par d'autres céréales comme le triticale par exemple, dont la valeur nutritionnelle est proche de celle de l'orge. Le triticale est actuellement utilisé par de nombreux producteurs de lait qui en sont très contents.

Il est très important de prévoir un changement nécessaire et de commencer à adapter les rations de bêtes à temps pour éviter des problèmes liés à un changement d'aliment brusque.

Il est important d'analyser sa situation et de passer la commande bien avant de se trouver en rupture de stock. Cela nous permet de trouver des solutions satisfaisantes à temps. Contactez nos techniciens bios.

Bionature A.N.D. - Vermifuge et autres produits intéressants à base d'extraits de plantes

Le revenu de l'éleveur dépend en grande partie de la santé de son élevage, et celle-ci ne peut être obtenue que si tous les besoins physiologiques des animaux sont satisfaits. La ration habituelle couvre en général les besoins les plus connus mais des éléments-clés scientifiquement indispensables sont bien souvent absents et une rupture d'équilibre survient, qui génère des pertes économiques importantes.

La gamme Bionature de suppléments nutritionnels dynamisés compensateurs nous semble très intéressante : oligoéléments, A.N.D 300, A.N.D. 500, T21. Pour tout renseignement complémentaire contactez nos techniciens bios.

Vos contacts bios à la CAPLA

Monika Krebs Wirz : 06 73 25 16 36
monika@coop-capla.com

Philippe Monnier : 06 08 46 52 89
philippe.monnier@coop-capla.com

ÉLEVAGE

ATTACHE DES BOVINS

Avec la fin en décembre 2012 de la dérogation permettant l'attache des bovins dans les anciens bâtiments, le réseau FNAB travaille à des actions à mener au niveau réglementaire et filière. Pour aborder au mieux le sujet, il est important pour nous d'avoir une vision précise de vos pratiques et vos problématiques.

Merci donc de répondre à ces quelques questions en nous renvoyant le bulletin ci-dessous :

Coordonnées : .....

Productions : .....

Taille du troupeau : .....

Année de début de conversion à l'AB : .....

Date de construction du bâtiment à l'attache : .....

Nombre et type d'animaux à l'attache : .....

Pratiques de sortie des animaux lors des périodes avec attache : .....

.....

FORMATIONS

LE PROGRAMME DE PRINTEMPS DU CIVAM BIO 09

Formations Élevage

Organisées en partenariat avec l'AADEB

ALIMENTATION DES RUMINANTS - INITIATION À LA MÉTHODE OBSALIM

• **les 14 et 15 avril 2011 à la Bastide de Sérou**

Redécouvrir la physiologie naturelle de la digestion des ruminants, la rumination, pour ensuite savoir analyser les effets de structure, de fibrosité des aliments ou les méthodes de distribution influençant la digestion. Connaître les facteurs à risques et leurs indicateurs.

Découvrir la méthode d'approche OBSALIM : les méthodes d'observation, s'approprier les symptômes, les étapes d'un diagnostic pour équilibrer les apports entre carences et excès pour ensuite améliorer les pratiques alimentaires. Des visites de ferme seront organisées en support à la formation.

• Intervention : Vétérinaire, Homéopathe du GIE ZONE VERTE – D. OLIARJ

DIVERSIFIER SA FERME AVEC UN ATELIER VOLAILLE

• **le 20 avril 2011 à SEISSAN dans le Gers**

Visite d'une CUMA d'abattage de volailles. Découverte des différentes étapes d'abattage, appréciation des poulets vivants et en carcasses, points sur le cahier des charges en abattoir et spécificité des locaux.

Visite d'une exploitation productrice de volaille de chair. Discussion et explication des techniques d'élevage (production de céréales, bâtiments..), des modes et types de production mise en place, les circuits de commercialisation mis en places.

• Intervention : Producteur de volailles du GERS – M. Jean Jacques GARBAY

CALCULEZ VOS PRIX DE VENTE PAR RAPPORT À VOS COÛTS DE PRODUCTION

• **le 28 avril 2011 à la Bastide de Sérou**

Etre capable d'analyser ses coûts de productions, coût de commercialisation pour savoir construire et déterminer le prix de vente de ses produits. Etre capable d'optimiser ses coûts de production.

Formation réservée aux producteurs de viande bovine, ovine, porcine et avicole.

• Intervention : Technicien du GAB 65 – M. Yan YZANS

ALIMENTATION DES RUMINANTS - PERFECTIONNEMENT MÉTHODE OBSALIM

• **le 5 mai 2011 à la Bastide de Sérou**

L'objectif est que les agriculteurs connaissent et appliquent la méthode OBSALIM dans leurs élevages et puissent avoir une gestion dynamique de l'alimentation tout en gardant un équilibre biologique des animaux. On abordera les thèmes suivants : Méthode OBSALIM (diagnostic numérique), interprétation des analyses de fourrages (digestion..) alimentation et qualité des produits (santé, terroir, rentabilité...)

Une visite d'une ferme sera organisée en support à la formation.

• Intervention : Vétérinaire, Homéopathe du GIE ZONE VERTE – D. OLIARJ

Pour tous renseignements : Corinne Amblard
Téléphone : 05 61 64 01 60 • Portable : 06 49 23 24 33 • E-mail : viandes@bioariege.fr

CONDITIONS de PARTICIPATION aux formations :

Les formations proposées par le Civam Bio 09 sont ouvertes à tous les agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et aux personnes en cours d'installation.

Étant donnée l'augmentation du nombre de sessions et des demandes d'inscriptions de la part de personnes d'Ariège ou d'autres départements, le CIVAM BIO 09 s'est donné les règles suivantes :

• Inscription préalable obligatoire (le nombre de places étant limité) ; l'inscription est un engagement à participer à l'intégralité de la formation.

• Adhésion au Civam Bio 09 non obligatoire, mais priorité aux adhérents au Civam Bio 09 (ou des autres GAB) à jour de leur cotisation 2011.

• Pour les non adhérents, l'adhésion au « service de formation du Civam Bio 09 » est obligatoire (15 €), ce qui permet ensuite la participation à toutes les formations de l'année civile (pour information, l'adhésion au « service formation » est incluse dans l'adhésion générale au Civam Bio).

• La participation à chaque formation est gratuite puisque les formations sont financées par vos cotisations aux fonds Vivea et dans certains cas par l'Europe (fonds Feader).

Pour faire le point sur votre situation, contactez nous.

Les formations sont financées par le concours de :

Formations Maraîchage Bio

Organisées en partenariat avec la Chambre d'Agriculture

MON PROJET D'INSTALLATION EN MARAÎCHAGE BIOLOGIQUE

- **les jeudis 14 et 28 avril 2011 (à la CDA de Foix puis visites d'exploitations maraichères le 2e jour)**

Les bases du maraichage bio le premier jour en salle: la formation professionnelle, le foncier, les techniques culturales, le choix du matériel (abris, matériel de culture, de récolte, d'irrigation), le planning de cultures.

2 visites d'exploitation le deuxième jour, une en circuit court et l'autre en circuit long.

Cette formation est ouverte aux porteurs de projet pour leur permettre d'élaborer eux-mêmes leur projet d'installation PDE , ceux qui ont suivi le stage PPP, candidats en démarche d'installation ayant obtenu une attestation VIVEA délivrée par le point Info Installation de la Chambre, autres candidats portant un réel projet d'installation

• Intervention : Philippe Dausque, conseiller en maraîchage bio CIVAM Bio 09/CDA09

DIVERSIFICATION EN SYSTÈME DE GRANDES CULTURES AVEC DES LÉGUMES BIOS DE PLEIN CHAMP

- **date à définir en mai 2011**

Voyage d'une journée sur une exploitation du Gers à Lavardens en système céréalier bio ayant inclus dans ses rotations des cultures d'oignons de conservation, ail et échalote sur 4,5 ha.

Questions abordées : Itinéraire technique, place dans la rotation, matériel spécifique, conditionnement, ventes en circuit court et long, divers

MARAÎCHAGE BIO DE MONTAGNE

- **date à définir en juin 2011**

Visite d'une exploitation en maraîchage bio de montagne dans le Couserans sur un 1 ha de légumes serre et plein champ en système biodynamie et vente directe.

Pour tous renseignements : Philippe Dausque
Téléphone : 05 61 64 01 60 – Portable : 06 49 23 24 44 – E-mail : legumes@bioariege.fr

Formation Conversion

CONVERTIR SA FERME À L'AB : POURQUOI ? COMMENT ?

- **date à définir en mai-juin 2011**

Examiner la faisabilité de la conversion de la ferme au regard du cahier des charges et de ses motivations. Adapter ses techniques de productions végétales et animales. Maîtriser le parcours administratif et économique. Définir sa stratégie économique et commerciale en bio.

Pour tous renseignements : Cécile Cluzet
Téléphone : 05 61 67 90 99 – Portable : 06 11 81 64 95 – E-mail : cultures@bioariege.fr

Inscriptions indispensables à retourner à : Civam Bio 09, Cottes, 09240 La Bastide de Sérou.

Nom, prénom : .....

Téléphone : .....

Statut agricole : (information indispensable pour les financements)

❑ Exploitant agricole, conjoint collaborateur, ou aide familial ❑ Cotisant solidaire

❑ En cours d'installation ❑ Pas de statut agricole

Adresse postale : .....

Adresse mail : ..... Production : .....

Je souhaite m'inscrire à la (aux) formation(s) suivante(s) :

❑ Alimentation des ruminants - Initiation méthode OBSALIM ❑ Diversifier sa ferme avec un atelier volaille

❑ Calcul des prix de vente par rapport aux coûts de production ❑ Convertir sa ferme en AB

❑ Alimentation des ruminants - Perfectionnement méthode OBSALIM

Pour les formations « maraîchage », je contacte directement Philippe Dausque au : 06 49 23 24 44

❑ Projet d'installation ❑ Diversification grandes cultures/légumes ❑ Maraîchage de montagne

J'ai d'autres thèmes de formation à proposer : .....

.....

LA FEUILLE BIO ARIÉGEOISE, lettre d'information diffusée gratuitement est éditée par le CIVAM BIO 09, Association des agriculteurs biologiques de l'Ariège.
Contact : civambio09@bioariege.fr
Directeur de la publication : Frédéric Cluzon
Ont participé à la rédaction : Corinne Amblard, William Arial, Céline Charnay, Mathias Chevillon, Cécile Cluzet, Frédéric Cluzon, Philippe Dausque, Estelle George, Monika Krebs Wirz, Marika Repond, FNAB.
Crédit photos : CIVAM BIO 09, AADEB, PNR
Maquette : Odile Maury. Imprimé par : ASOS La Bastide de Sérou

BULLETIN D'ADHÉSION 2011
au CIVAM BIO 09

NOM – PRENOM :

COORDONNÉES :

TÉL./FAX :

E-MAIL :

PRODUCTIONS :

Verse un chèque de 80 € à l'ordre du CIVAM BIO 09, pour adhérer au groupement des producteurs biologiques de l'Ariège pour l'année 2011.

BON à DECOUPER et à retourner à :
CIVAM BIO 09 – Cottes – 09240 La Bastide-de-Sérou

CIVAM BIO 09
Cottes – 09240 LA BASTIDE-DE-SÉROU
Tél./Fax : 05 61 64 01 60
civambio09@bioariege.fr

Le Conseil d'Administration 2010 des Bios d'Ariège :

Président : Frédéric Cluzon (bovins viande)	06 86 71 19 37
Trésorier : Hugo Ellemeet (bovins viande)	05 61 05 39 81
Secrétaire : Catherine Lamy (apiculture)	05 61 66 83 59
Philippe Babin (viticulture)	05 61 68 68 68
Mathias Chevillon (ovins viande)	05 61 66 86 83
Tom Fleurantin (maraîchage)	05 61 02 63 54
Fabien Fournier (maraîchage)	06 85 42 82 54
Suzan Morris (maraîchage)	05 61 96 37 03
Damien Sabadie (fromage de vache)	05 61 96 07 59
André de Solan (grandes cultures)	05 61 68 58 81
Eric Wyon (fromage de chèvre)	05 61 64 54 06

FRAB Les Bio de Midi-Pyrénées

L'Assemblée Générale de notre fédération régionale FRAB aura lieu le 5 avril à Merville (nord de Toulouse).

L'après midi auront lieu plusieurs ateliers sur diverses thématiques :

Atelier 1 : Quels sont les enjeux de la restauration collective, pour quelle stratégie en Midi-Pyrénées : simple débouché ou structuration territorialisée de la production ?

Atelier 2 : Les agriculteurs bio : quelle dynamiques collectives pour un nombre d'agriculteurs en expansion ; quelles attentes ?

Atelier 3 : Créer les conditions de l'exercice démocratique dans le réseau ; quels liens, quelles règles ?

Plusieurs agriculteurs du département vont s'y rendre pour représenter la voix bio de l'Ariège ! Si vous souhaitez faire partie du groupe, contactez-nous vite …

L'ensemble de nos activités et le contenu de ce bulletin sont réalisés grâce au soutien de :

Pays d'Ariège Pyrénées ; l'Europe s'engage en Midi-Pyrénées ; Ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche ; Union Européenne Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural ; Région Midi-Pyrénées ; Ariège Pyrénées Conseil Général ; Parc naturel régional Pyrénées Ariégeoises ; Parcs naturels régionaux de France

ainsi que le Pays Couserans - les Communautés de Communes du Bas Couserans, de Saint-Girons, du Séronais, de Varilhes, les Communes de Saint-Lizier, Meras, Montbel - l'Office de tourisme de Saint-Lizier - la CAPLA - l'AADEB la Chambre d'agriculture de l'Ariège - le réseau FNAB et FRAB